

BAPE
Att: Lyne-Anne Boutin

267 P NP DM44

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Ste-Sophie d'Halifax, 8 décembre 09

Objet : Projet du parc éolien de l'érable

Je me nomme Marie-Soleil Boutin, citoyenne de Ste-Sophie d'Halifax et je m'exprime en mon nom et celui de mon conjoint. Nous nous intéressons à ce projet puisqu'il est évident qu'il aurait un impact négatif sur notre environnement immédiat et notre qualité de vie.

Nous remettons en question le **choix de l'emplacement de ce parc** puisqu'il serait situé en **zone habitée et écotouristique**. Nous remettons également en question l'**envergure de ce parc** pour cet emplacement ainsi que le **choix d'un promoteur étranger**. Voici pourquoi :

Ste-Sophie est un village paisible où le paysage se suffit à lui-même. La communauté ne réclame rien de plus que la richesse dont elle jouit déjà soit le calme et le paysage rural. Celui-ci a d'ailleurs été qualifié de « force majeure » pour la région dans le cadre du pacte rural 2007-2014. Or, l'implantation d'une telle quantité d'éoliennes si près de nous est une véritable catastrophe.

Nous sommes contre ce projet pour plusieurs raisons. Premièrement, les gens de Ste-Sophie n'ont pas eu droit de veto concernant l'implantation de ces éoliennes. De plus, **les propriétaires des terres où seraient érigées les éoliennes ont donné leur approbation au promoteur** alors que la majorité de ceux-ci ne vivent pas dans le village. Ces gens ne subiront pas les répercussions qui s'en suivraient.

Il y a lieu de s'inquiéter et de s'opposer puisque l'on considère à nouveau l'implantation d'un parc éolien en zone habitée alors que le **BAPE a déjà recommandé, en 1997, de ne pas permettre ce type d'installations en zones habitées**. Le site ciblé était situé en Gaspésie à ce moment.

Le gouvernement devrait considérer que les impacts négatifs majeurs en zones habitées ont déjà fait l'objet d'études. Une des études intitulée « **Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes** » par le Dr Marjolaine Villey-Migraine préconise **une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné**. Il est clair que les éoliennes ont des effets néfastes sur la santé des êtres vivants à proximité. Le gouvernement ne peut ignorer ces études et leurs conclusions. Les éoliennes émettent des sons et des infrasons perceptibles à plus de 10 km, même de l'intérieur d'une maison.

En Ontario, des chercheurs de Queen's débutent une vaste recherche sur les effets de l'implantation du parc éolien de Wolfe Island, une première depuis l'arrivée de l'éolien. On dénombre davantage d'études d'impacts sur les animaux, notamment la chauve-souris que sur les humains. Nos dirigeants politiques doivent protéger la population et mettre un frein à ce projet controversé.

Nous subirions un événement irréversible que nous n'avons pas souhaité. Par conséquent, les propriétaires des terres qui accueilleraient des éoliennes, ne seront pas exposés aux sons et infrasons, n'auront pas à subir l'affluence soudaine des machinerie forestières, excavatrices, camions lourds qui transporteraient les rebus d'excavation ainsi que les bétonnières, plateformes de transports des pièces d'éoliennes bref la dégradation du paysage champêtre et le calme.

De l'implantation de 16 éoliennes dans notre campagne résulterait donc inévitablement la pollution visuelle. Chacune de ces méga structures ne mesure pas moins de 138 mètres de haut soit plus de 3 fois la hauteur d'un pylône d'Hydro-Québec. Les pales ont un rayon de 41 mètres et ajoutons à cela les poteaux, fils et sous-stations qui garniraient aussi le décor.

Après la vie utile des installations, s'ajouterait la pollution en tant que telle à cause des gigantesques structures d'acier et de béton délabrées et désuètes. La construction de la base d'une seule de ces éoliennes nécessite le contenu de 40 bétonnières. La turbine est de la grosseur d'un autobus. Imaginez le ménage requis ! Le gouvernement doit aussi savoir que la compagnie n'a pu, en 2009, s'acquitter de certaines redevances foncières dans son propre pays d'origine – en raison de quoi elle a dû payer une amende. Alors qu'en sera-t-il dans notre pays ? Quelle certitude véritable aurions-nous quant à l'obligation de démantèlement une fois ces structures titanesques érigées ?

Notre communauté n'aurait certes pas les ressources financières suffisantes pour se battre en justice afin de faire respecter les engagements d'une compagnie étrangère de surcroît. C'est donc pour cette raison que nous sommes sceptiques quant à l'engagement concernant le démantèlement du parc éolien lorsqu'il sera inopérant. Peut-on obliger cette compagnie à se réserver des fonds pour honorer son contrat de démantèlement malgré la vente de la compagnie, une fermeture, une faillite ? C'est utopique de le croire e tout cas.

Notre qualité de vie serait également sera affectée par la pollution auditive. Les éoliennes émettent des décibels de type A (audibles et compromettantes pour la santé telles que rapporté dans plus d'une étude). Quel serait l'impact des infrasons (décibels de type B et C encore plus néfastes pour la santé des êtres vivants) sur les habitants du village ?

Le gouvernement ne peut non plus ignorer les effets stroboscopiques dont les impacts d'une exposition prolongée ont été documentés mais peu réglementés. En France (Douai), une cour d'appel a condamné le propriétaire d'une éolienne en raison des troubles causés par les effets stroboscopiques. Le Gouvernement doit être proactif dans cette situation et prévenir les risques pour la santé.

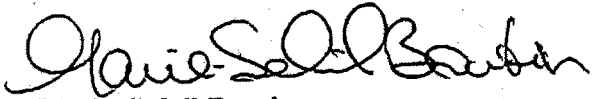
Ce projet constituerait une catastrophe car il détruirait des plantations bien établies qui se trouveraient dans la trajectoire de la ligne de transport d'énergie. Cela nécessiterait des coupes massives d'arbres pour l'aménagement des routes menant aux éoliennes de même que sur le site même d'implantation des éoliennes et des sous-stations de contrôle. **Toutes ces coupes auraient lieu en zones protégées, sur lesquelles de nouveaux arrivants ne pourraient s'établir mais pour lesquels une compagnie étrangère obtiendrait carte blanche ?**

Quel impact cela aurait-il sur nos routes, ponts et ponceaux qui ne sont pas conçus pour un tel achalandage de camions lourds. Les routes sont abruptes et sinueuses comment feraient-elles pour permettre le passage des immenses pièces d'éoliennes même démantelées ? La compagnie dédommagerait-elle les citoyens et le gouvernement qui auraient à assumer les coûts résultants d'une usure prématurée des infra-structures ? Qu'advient-il de nos multiples cours d'eau qui seraient perturbés par les coupes massives d'arbres et les nappes phréatiques lors des nombreux travaux d'excavations, de dynamitages ?

Nous souhaitons donc que le gouvernement interrompe ce projet, qu'il protège la santé des enfants et la qualité de vie de ceux qui l'ont élu. Nos arguments reposent sur des faits réels et des études valables. **Nous croyons que des régions vastes, stériles et inhabitées constitueraient un meilleur choix pour ce projet d'envergure.** Qu'y a-t-il donc de plus précieux que la santé ?

Nous attendons votre réponse et nous le souhaitons votre appui concernant l'arrêt complet des procédures et la relocalisation de ce projet qui n'est pas souhaité par la majorité de la population puisqu'il engendrerait des problèmes de santé.

Je vous remercie de la considération que vous allez porter à notre requête, veuillez agréer mes sentiments distingués.


Marie-Soleil Boutin